

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « la réaffectation de l'église de la Sainte-Trinité »

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – MR : Récemment, le secrétaire d'État, Pascal Smet, faisait le point dans la presse sur la transformation et la réaffectation de certaines églises à Bruxelles. L'église de la Sainte-Trinité, située partiellement sur le territoire de Saint-Gilles, figure parmi les huit projets à l'étude. Il serait question d'y créer des logements.

Qu'en est-il exactement ? Où en est ce projet ?

Quels sont les types de logements envisagés ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Si je ne me trompe et si on a lu la même interview, le secrétaire d'État se limite à citer les projets sans plus de précision. À notre connaissance, celui de l'église de la Sainte Trinité est totalement arrêté.

Depuis des années, l'avenir de cette église est évoqué. En 2013 déjà, sous la précédente législature, la commune a effectué une étude de faisabilité en collaboration avec Ixelles. En 2019, la Fabrique d'église a présenté un projet, comprenant une partie logements. Il y a eu de nombreuses réunions entre Saint-Gilles, Ixelles, Urban, la Commission des Monuments et Sites, le maître-architecte régional (bouwmeester), le département « espace public » d'Urban pour les alentours de l'église... Cependant, aucun permis n'a jamais été déposé.

Le projet décrit dans la note d'intention prévoyait :

- le maintien d'un lieu de culte, dans la nef actuelle, et de la sacristie (c'est-à-dire la partie classée de l'édifice) ;
- la démolition du chœur et du transept avec la reconstruction d'un chevet ;
- la construction d'un immeuble de logements d'environ 2.000 m² ;
- une salle polyvalente ouverte sur le quartier.

Le volet « logements » consistait en un projet social et intergénérationnel, comprenant des « kots » étudiants, des appartements pour personnes âgées, le tout géré par une agence immobilière sociale (AIS).

Des plans avaient déjà été ébauchés mais le financement était loin d'être bouclé. La dernière fois où nous avons entendu parler de ce projet, le maître d'œuvre – la Fabrique

d'église – cherchait encore de l'argent dans différentes fondations et auprès de Beliris. Depuis lors, plus de nouvelles.

Je suis étonnée d'apprendre que la reconversion de l'église de la Sainte-Trinité soit encore à l'ordre du jour. En tout cas, notre commune n'a plus jamais été associée à une discussion quelconque et aucun projet d'urbanisme n'a été déposé.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – MR : Si le projet se concrétise, le conseil communal en sera-t-il informé ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : S'il devait être relancé, il y aura des réunions, une demande de permis d'urbanisme régional et une enquête publique. Donc, de toute façon, vous serez informés. Pour l'instant, en tout cas, il n'y a rien. Je ne suis pas sûre qu'on verra quelque chose éclore durant cette législature-ci.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – MR : Merci pour ces explications.

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « la reprise de la cellule communale de stationnement par l'Agence régionale parking.brussels »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Apparemment, le Collège s'apprête à transférer la cellule de stationnement à l'Agence régionale parking.brussels. Des négociations sont en cours et nous aimerions connaître la position défendue par la commune.

Quelles sont les conditions financières demandées par le Collège ?

Quel sera l'impact sur le budget ?

Cette cession aura-t-elle des répercussions sur le personnel de la cellule de stationnement ? Quels sont les effectifs actuels de ce service ?

Quels emplois seront repris par parking.brussels ?

Combien de postes seront réaffectés en interne et combien de contrats temporaires ne seront pas renouvelés ?

Mme Catherine Morenville, échevine du Stationnement – Ecolo-Groen : En effet, le Collège a entamé des discussions avec parking.brussels. Nous avons d'ailleurs envoyé un courrier pour informer le personnel concerné. J'imagine que c'est comme ça que vous l'avez appris.

Pour l'instant, il n'y a qu'un accord de principe, assorti de deux conditions principales, préalables à la négociation elle-même : d'une part, des garanties financières, car la politique

de stationnement est une source de recettes importantes pour la commune, et, de l'autre, des assurances sur la préservation de l'emploi.

Si le dossier aboutit, la gestion du stationnement sera reprise par parking.brussels à partir du 1^{er} janvier 2024.

Je ne vais pas aborder la question du budget dans la mesure où les discussions sont en cours. Cependant, a priori, nos recettes devraient augmenter. C'est pourquoi, nous demandons des garanties pour le maintien de nos recettes actuelles mais aussi la prise en compte des nouveaux tarifs que nous avons adoptés en janvier dernier, et qui entreront en vigueur dès le 1^{er} mai. L'impact financier ne peut donc être que positif.

Par ailleurs, parking.brussels s'est engagé à reprendre l'ensemble du personnel – agents administratifs comme contrôleurs, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

La cellule occupe actuellement 22 agents – 21 à temps plein et un à mi-temps. À l'exception de quatre personnes qui ont un contrat à durée déterminée, toutes les autres ont un CDI.

Les agents ont bien entendu le choix de rejoindre l'Agence de stationnement. Il n'y a aucune obligation. Une journée d'information sera organisée à la fin du mois de mai. Nous venons de recevoir la date. Elle sera communiquée sous peu au personnel.

Le matin, une rencontre doit avoir lieu avec les syndicats, puis avec l'ensemble des agents de la cellule de stationnement. Durant l'après-midi, chaque personne aura un entretien avec une responsable des ressources humaines de parking.brussels qui examinera sa situation et lui présentera ses perspectives salariales. Comme vous le savez, les salaires, et même le régime des congés, sont souvent plus intéressants à la Région. Néanmoins, certains agents préféreront peut-être rester à la commune. Ceux qui choisiront de rester seront mutés en fonction de leurs diplômes et de leurs compétences dans les services communaux

Nous prévoyons de présenter la convention finalisée au conseil communal du 29 juin. C'est du moins le calendrier sur la table pour l'instant.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Il y a donc un accord de principe pour reprendre tout le personnel ?

Mme Catherine Morenville, échevine du Stationnement – Ecolo-Groen : Oui, cela faisait partie des conditions de la négociation.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : C'est une très bonne nouvelle. J'espère que chacun pourra faire son choix en connaissance de cause.

M. Jean Spinette, bourgmestre : Lors de la réunion du Comité de concertation de base (Cocoba) cet après-midi, les organisations syndicales ont été rassurées sur notre intention de respecter la volonté des travailleurs et de les accompagner.

*
* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « les alternatives trouvées par la commune afin d'assurer la continuité des cours des natations »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : À partir du 1^{er} juillet, la piscine communale va fermer pour 30 mois au moins.

Des solutions ont-elles été trouvées pour que les écoles puissent assurer les cours de natation ? Et pour les clubs et les associations ? Combien sont concernés par cette fermeture ?

Enfin, que va-t-il se passer pour les travailleurs de la piscine ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Enseignement – LB : Si les cours de natation ne sont pas obligatoires – d'ailleurs certaines communes ont renoncé à avoir une piscine –, à Saint-Gilles, nous avons toujours fait le choix de les organiser, et la fermeture temporaire de la piscine nécessite de trouver une solution pour 1.500 élèves. Nous n'allons pas y arriver par de petites astuces...

Le service de l'Enseignement anticipe cette fermeture depuis des mois. Il a contacté toutes les communes disposant d'une piscine et même une piscine privée. Malheureusement, la plupart des réponses sont négatives. Les piscines de Bruxelles-Ville, Laeken, Etterbeek, Neder-Over-Heembeek, Ganshoren, Woluwe (les deux), Evere, Saint-Josse affichent complet et celle d'Ixelles est en travaux. Malgré nos rappels, nous sommes toujours en attente d'une réponse de Molenbeek, d'Uccle et d'Aqua Moving.

Les piscines la VUB, du Ceria et de Schaerbeek doivent encore nous communiquer leurs plannings pour les mois de mai et juin,.

Pour l'instant, nous avons un seul engagement concret. Watermael-Boitsfort propose de mettre à notre disposition, entre 9 h 20 et 11 h 30, deux couloirs de nage au Calypso. Cette proposition permettrait de répondre aux besoins de l'école Léonie Lafontaine qui souhaite maintenir les cours de natation. Toutefois, il faut encore réfléchir à l'organisation d'un tel déplacement. Au départ, nous avons pensé louer un bus mais, après discussions avec la direction de l'école, le choix s'est porté sur la STIB. Reste que le trajet dure 50 minutes... J'ai donc suggéré au service de l'Enseignement d'examiner d'autres pistes, notamment, dans la proche périphérie de Bruxelles. Les piscines communales de Waterloo

ou de Rhode-Saint-Genèse, par exemple, sont proches d'une gare, accessible en dix minutes depuis le Midi.

Pour les autres établissements, si l'exploration ne donne pas de résultat, la natation sera remplacée par des cours d'éducation physique, *in situ* ou, éventuellement, dans d'autres infrastructures sportives, communales ou non. Nous sommes en train d'étudier ce scénario avec le service des Sports.

Nous examinons aussi la possibilité d'organiser des cours intensifs de natation lors des classes vertes et nous sommes en discussion avec l'Adeps à ce propos.

M. Saïd Ahruil, échevin des Sports – LB : Quatorze associations vont pâtir de la fermeture la piscine : le club « La Nage » ; « Propulsion » ; Saint-Gilles Sports ; Cenforgil (formation de maîtres-nageurs) ; la maison médicale « Santé plurielle » ; Aquagym pour personnes âgées, Hispano-Belga ; WaterxFight (de la boxe dans l'eau) ; la Trinité, Douchflux, Solidaris, la Cité des jeunes et VGC parascolaire.

C'est particulièrement compliqué pour Saint-Gilles Sports et VGC parascolaire parce que ces associations organisent également des stages en été. Nous cherchons aussi des solutions. Nous songeons, notamment, à organiser des activités dans l'espace public.

Enfin, pour le personnel – maîtres-nageurs, employés administratifs et techniques –, nous sommes en train d'organiser les mutations en interne. En principe, personne ne sera laissé sur le carreau.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Je ne suis pas très rassuré mais je m'y attendais. La piscine va fermer en juillet prochain et ces travaux sont envisagés depuis très longtemps. J'ai l'impression que nous en sommes toujours au premier stade de l'exploration. C'est très bien d'avoir pris contact avec toutes les piscines de la Région mais il reste beaucoup d'incertitudes, y compris pour le personnel.

M. Jean Spinette, bourgmestre : Dès le départ du dossier, le personnel a été assuré d'être maintenu et affecté à d'autres fonctions sans aucune équivoque.

M. Saïd Ahruil, échevin des Sports – LB : J'aimerais ajouter que nous sommes bien entendu prêts à accompagner les associations qui le souhaitent. Certaines auront peut-être même des propositions à nous faire.

*
**

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « l'annonce d'un futur plan de circulation "Good Move" ou rebaptisé "Cool Move" »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Il y a des endroits comme la Barrière qui nécessitent des changements importants pour la sécurité des cyclistes et des piétons, pour la fluidité des trams et des bus, pour gérer les priorités avec les voitures, etc. Il y a aussi des rues qui doivent être sécurisées, aménagées pour la mobilité douce et où le trafic devrait être limité.

En octobre dernier, Monsieur le bourgmestre annonçait dans la presse que le futur plan de circulation saint-gillois serait plus « cool move » que « good move ». Il précisait aussi que, pour « prendre le temps de mieux consulter et étudier », le calendrier initial serait retardé. L'objectif vise à se démarquer de la manière dont les plans de mobilité ont été mis en place à Schaerbeek, Bruxelles Ville et, bien sûr, Anderlecht. En imposant des blocs de béton dans les rues du jour au lendemain, qui condamnaient de nombreux travailleurs à un labyrinthe infernal quotidien, ces plans ont suscité beaucoup de colère et ont eu pour effet pernicieux de dresser des groupes de travailleurs les uns contre les autres. S'il s'agit d'en finir avec ce genre de méthode, autoritaire et excluante, nous pourrions peut-être soutenir votre politique.

Mais quelle garantie nous donnez-vous vraiment ?

Dans la même interview, le bourgmestre déclare : « On a peut-être l'intention de réaliser des gains rapides, des choses à réaliser tout de suite et calmer un certain nombre d'îlots et, avec des sens uniques, il y a moyen d'apaiser certains quartiers ». Quelles sont les rues concernées ? Qu'en sera-t-il de la rue d'Écosse, par exemple ?

Pouvez-vous nous assurer que pas un seul panneau ne sera posé sans une véritable consultation préalable, sans une large campagne d'information, comprenant la distribution de toutes-boîtes, du porte-à-porte et des réunions physiques avec les riverains en soirée ?

Sur le site de la commune, on lit qu'un scénario a été proposé au Collège et est en discussion depuis l'automne 2021, soit il y a un an et demi. Quel était ce scénario et qu'est-il advenu ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Comme nous avons déjà eu des échanges sur le sujet lors des débats sur le budget, je vais compléter la réponse que j'ai faite alors.

Nous avons en effet décidé de prendre le temps de nous concerter et de ne pas brusquer les choses

Pourquoi ? D'abord, parce que, contrairement à d'autres communes qui ont des mailles par quartier, la maille saint-gilloise couvre quasi la totalité du territoire communal et une toute petite partie de Forest. C'est donc une maille immense, qui comprend plusieurs quartiers et nécessite de se mettre d'accord avec la commune voisine. Il y a donc deux Collèges qui travaillent et négocient de concert sur cette maille.

Ensuite, tous les remous survenus autour des autres mailles nous invitent à travailler à notre rythme et à nous mettre d'accord entre nous avant d'aller présenter le plan aux habitants.

Enfin, ces derniers mois, pour des raisons de timing, nous avons dû nous occuper en priorité de la Barrière et de l'avenue du Parc. Le réaménagement de façade à façade de l'avenue du Parc figure en effet dans le contrat de rénovation urbaine (CRU) et, pour déposer le permis dans les délais et ne pas perdre les subsides, nous devons impérativement avancer sur ce dossier avec la Région. Cela a nécessité de nombreuses réunions avec une foule d'interlocuteurs, non seulement nos voisins forestois mais beaucoup d'instances régionales également. L'avenue du Parc étant étroitement liée à la Barrière, le cœur de la maille mais aussi son principal point noir, nous avons décidé de lier les deux permis. La Région déposera les permis pour Parc et Barrière ici, à la commune, au début du mois de mai. Comme il s'agit de permis régionaux, il y aura une enquête publique avec des présentations des plans et tous les habitants seront invités à y participer.

Pour le reste de la maille, nous sommes en train d'atterrir et devrions avoir une proposition de scénario pour juin. Nous le présenterons aux habitants quartier par quartier au début de l'automne ou au printemps – le calendrier n'est pas encore arrêté. La mise en œuvre sera graduelle. Elle comprendra des aménagements provisoires, qui seront des tests, et des mesures simples (*quick win*). Le bourgmestre a mentionné la rue d'Écosse mais beaucoup d'autres rues sont concernées par le plan de circulation. Et, promis, il n'y aura pas de blocs de béton.

Ceci étant, pas mal de principes « Good Move » sont déjà appliqués à Saint-Gilles. Nous avons mis à sens unique la rue de Savoie et créer des pistes cyclables, les rues de Moscou et Jourdan ont été piétonnisées lors du contrat de quartier et, cet été, nous allons tester la piétonnisation de la rue du Fort. Toutes ces mesures entrent déjà dans les objectifs de « Good Move ».

Nous espérons obtenir le soutien du PTB qui, d'après ce que j'ai lu dans la presse, est favorable à l'apaisement du trafic. Soyez assurés, en tout cas, que nous présenterons et organiserons une concertation autour de ce plan.

M. Jean Spinette, bourgmestre : La Barrière est en quelque sorte la pierre angulaire de notre réflexion sur la maille saint-gilloise, qui est d'ailleurs davantage un plan local de mobilité qu'un contrat local de maille, car elle intègre la totalité du territoire. À part la question de la Barrière, tout va se déployer en étoile.

Nous avons souhaité prendre le temps et n'avons jamais caché avoir eu des échanges parfois vifs. Nous avons dû conserver notre sang froid plus d'une fois et aussi remettre en question les propositions du bureau d'études. Les plans de mobilité élaborés par

les bureaux d'études n'intègrent pas toujours toutes les dimensions socio-économiques ni la situation des habitants et ne prévoient pas nécessairement qu'ils puissent quitter leur quartier tout en évitant la circulation de transit. Nous avons donc confronté l'expertise de professionnels de la mobilité à l'expertise locale, à l'expérience du vécu des mandataires assis autour de la table.

Nous aurons également l'occasion de discuter, avec vous, mais aussi avec la population, de la suite des opérations pour essayer d'arriver à un véritable apaisement de nos quartiers sans les isoler.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Je ne suis pas très rassuré, en particulier sur le volet relatif à la consultation. Vous semblez dire qu'il n'y aura rien de plus que pour un permis classique.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : L'enquête publique dont j'ai parlé concerne les permis régionaux qui vont être déposés prochainement pour la Barrière et Parc. Vous ne m'avez pas comprise, je pense. En dehors de la Barrière, un permis n'est pas nécessaire et le plan de circulation fera bien évidemment l'objet d'une présentation publique et d'une consultation de la population.

M. Willem Stevens, échevin des contrats de quartier – LB : Le projet de l'avenue du Parc s'inscrit dans le CRU 4, programme qui a déjà été présenté et approuvé au conseil communal.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Comme je l'ai dit, nous étions obligés de déposer le permis pour respecter le calendrier et ne pas risquer de perdre les subsides liés à l'aménagement de façade à façade de l'avenue du Parc.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Malgré ces réponses de qualité, je n'entends pas comment la commune compte organiser une consultation massive de la population sur le plan local de circulation. Quelle sera la méthode ? Sur cet aspect, je ne suis pas du tout rassuré.

*
**

Question orale de Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, concernant « les activités et stages pour enfants pendant les vacances scolaires du système néerlandophone »

Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale – Ecolo-Groen : De nombreux petits Saint-Gillois fréquentent le système éducatif néerlandophone. Or, depuis

septembre 2022, le calendrier des congés scolaires de la Communauté flamande et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne coïncide plus. Du fait de ce décalage, un grand nombre de familles, tant francophones que néerlandophones, dont les enfants sont scolarisés en néerlandais, peinent à trouver des stages ou des activités – en français comme en flamand – durant la période des vacances, étant donné l'offre limitée à Saint-Gilles.

Des projets en vue d'augmenter le nombre de places dans des structures parascolaires sont-ils à l'étude ? Avez-vous des idées pour résoudre ce problème qui met de nombreuses familles en difficultés ?

M. Jos Raymenants – Schepen voor Nederlandstalige Aangelegenheden – Ecolo-Groen : Ik heb tijdens de vorige gemeenteraad al stilgestaan bij de Bredeschoolwerking in onze gemeente. Maar ik breng nog even de hoofdlijnen in herinnering vooraleer meer concreet te worden.

Al meer dan 11 jaar werkt er een Bredeschoolcoördinator in dienst van de gemeente. De kerntaak van die coördinator is het animeren en coördineren van een netwerk van partners om zo de ontwikkelingskansen van de leerlingen van alle Nederlandstalige scholen te verhogen. Met de gemeentelijke Brede School willen we dus een vrijetijdsaanbod ontwikkelen voor alle kinderen die schoollopen in de Nederlandstalige scholen van Sint-Gillis tot en met 12 jaar, maar ook voor Franstalige en anderstalige kinderen die in ons gemeentelijk immersie-onderwijs zitten.

De Brede School organiseert een brede waaier van sportieve en culturele activiteiten tijdens en na de uren. Tijdens de schoolvakanties organiseren we ook vakantiestages zoals ik vorige keer al vermeldde: de STEM-stages en ook socio-artistieke stages met MUS-E, en ook een aantal pilootprojecten sedert het begin van deze legislatuur met CEMôme.

De schoolvakanties lopen sinds dit schooljaar inderdaad niet meer samen tussen de Franse en de Vlaamse Gemeenschap, wat vooral in ons Gewest en in verschillende gemeenten voor de nodige kopzorgen zorgt.

Wat de concrete gevolgen betreft voor dit jaar voor het naschoolse aanbod van Brede School, hebben we 12 sportlessen moeten annuleren omdat deze niet meer kunnen doorgaan tijdens de Nederlandstalige schoolvakantie in onze gemeentelijke sportinfrastructuur.

Voor het vakantie-aanbod geldt hetzelfde. We hebben geen vakantiestages in de gemeentelijke sportinfrastructuur kunnen organiseren omdat de Franstalige schoollessen gewoon doorlopen.

Maar we hebben wel concrete maatregelen genomen binnen het Bredeschoolnetwerk om het Nederlandstalig vakantie-aanbod te verhogen. Deze gaan in vanaf de zomer en gelden uiteraard voor het volledige schooljaar.

Concreet geldt er voortaan een voorrangsregel van 2 weken voor kinderen uit Sint-Gillis om zich in te schrijven voor de vakantiestages van het Bredeschoolnetwerk. We doen dat omdat we vaststellen dat vandaag 64% van de kinderen die deelnemen aan onze vakantiestages van buiten Sint-Gillis komen. Aangezien er een verhoogde nood is willen we voorrang geven aan kinderen uit Sint-Gillis.

We willen ook een intensievere communicatie opzetten bij de scholen uit ons Bredeschoolnetwerk over de inschrijvingen en het aanbod, om het aanbod breder bekend te maken.

Daarnaast hebben we ook het Paasaanbod dat niet kon doorgaan verplaatst naar de zomer. Dat betekent dat er geen verlaging is van het aanbod, maar dat we 5 stageweken gaan hebben voor 2 groepen van in totaal 80 kinderen.

We gaan ook voor het eerst, en daar ben ik zeer trots op, 4 weken speelpleinwerking organiseren in samenwerking met de school Balder tijdens de zomer, voor 4 keer 48 kinderen.

En we organiseren ook een extra week stage samen met Mus-e in het kader van ons zomerfestival Park Poétik voor een 20-tal kinderen.

Dat zijn de maatregelen die we nu vrij snel genomen hebben. Daarnaast zijn er nog andere maatregelen waar we aan denken om ons aanbod in de toekomst te vergroten. Ik denk eerst en vooral aan extra infrastructuur. De Ecam-site wordt deze maand opgeleverd en dat betekent een extra sportzaal maar ook een open ruimte in het stadspark waar gebruik van gemaakt kan worden voor het vakantie- en naschoolse aanbod. Vanaf 2024 in het kader van de hervorming van Brede School krijgen we een verhoging van de subsidie waarbij er budgettaire marge vrijkomt voor extra vakantie-aanbod. Daarnaast zijn er nog een aantal maatregelen waar we aan denken en waarover we vooral in overleg moeten gaan. Overleg met de gemeentelijke sportdienst is reeds gepland met mijn collega naast mij, maar ook met mevrouw Nekhoul, om te kijken hoe we ervoor kunnen zorgen dat tijdens de Nederlandstalige vakanties gebruik kan worden gemaakt van de sportinfrastructuur van de gemeente. Overleg ook met de Nederlandstalige schooldirecties met de vraag om hun infrastructuur ter beschikking te stellen tijdens de Nederlandstalige vakanties, zoals we nu hebben gedaan met Balder voor de zomer. We trekken ook het aanbod voor 2023 en 2024 op wat betreft naschoolse activiteiten. We gaan van 105 naar 160 kindplaatsen per week. En we gaan ook naar extra vakantie-aanbod voor de Paasvakantie omdat we merken dat er daar weinig alternatieven zijn, eventueel op basis van de verhoogde subsidie, en eventueel in partnerschap met bijvoorbeeld CEMôme met wie we al samenwerken vandaag.

M. Willem Stevens, schepen voor Jeugd – LB : Ik kan daar kort aan toevoegen dat we vanuit de jeugddienst een focus hebben wat Nederlandstalig aanbod betreft op tieners

via de tienerwerking in het Tienerhuis en die functioneren natuurlijk volledig volgens de kalender van het Nederlandstalig onderwijs. Zoals mijn collega Jos Raymenants aanhaalde zullen ze zodra de Ecam site beschikbaar is hun werking nog kunnen dynamiseren omdat ze daar nog over een bijkomend lokaal kunnen beschikken.

Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale – Ecolo-Groen : Merci pour ces réponses détaillées qui fourmillent d'idées.

*
* *

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « les logements touristiques sans autorisation à Saint-Gilles »

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR : À Saint-Gilles, comme dans d'autres communes bruxelloises, il existe de nombreux appartements exploités en tant que logement touristique, sans autorisation.

La réglementation sur les hébergements touristiques est évidemment régionale. Néanmoins, la commune dispose également de compétences en la matière.

Selon un article, publié dans Bruzz il y a quelques jours, la Ville de Bruxelles aurait découvert 436 appartements loués à des fins touristiques sans autorisation en 2022. L'échevine de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles précise que, pour repérer ce type de logements, ses équipes sont particulièrement attentives aux boîtes à clés, souvent utilisées pour des locations effectuées sur des plateformes comme Airbnb.

Selon vos estimations, combien de logements touristiques sont-ils mis en location sans autorisation à Saint-Gilles ?

Combien ont été découverts par les services communaux en 2021 et 2022 ?

Quelles sanctions ont été infligées aux propriétaires ?

Les services communaux cherchent-ils activement ces logements en repérant la présence des boîtes à clés ?

La commune a-t-elle des contacts avec les principales plateformes afin qu'elles bloquent toute annonce ne disposant pas d'un numéro d'autorisation régionale, comme cela se fait par exemple à Berlin ou à Amsterdam ?

Dans la négative, la commune sait-elle si la Région bruxelloise a entamé une telle démarche ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : En 2014, le parlement régional a adopté une ordonnance sur l'hébergement touristique qui exige un certificat de conformité urbanistique. Nous appliquons ce texte depuis 2016 et, à ce jour, le

service de l'Urbanisme a reçu 135 demandes d'attestation. Parmi celles-ci, 91 ont reçu une attestation positive, dont – abstraction faite des hôtels – 55 pour des logements temporaires chez l'habitant et 3 pour des flats-hôtels.

Parcourir les différentes plateformes pour rechercher et identifier les locations de type airbnb est extrêmement laborieux et chronophage car les sites ne livrent pas les adresses des biens avant la finalisation d'une réservation et nous ne disposons pas du personnel suffisant pour assurer une traque systématique. Néanmoins, nous les repérons parfois lors de contrôles effectués dans une habitation ou lorsque les gardiens de la paix nous signalent la présence d'une boîte à clés. Mais, comme vous le dites vous-même, le contrôle des hébergements touristiques relève de la compétence de la Région. La Ville de Bruxelles a décidé de créer, au sein du service de l'Urbanisme, une petite cellule spécifique, comprenant trois équivalents temps plein car, en tant que centre touristique, ces formules d'hébergement sont nombreuses sur son territoire. Nous avons beaucoup d'airbnb à Saint-Gilles mais heureusement rien de comparable.

Récemment, trois procès-verbaux ont été dressés pour infraction à la législation urbanistique, dont deux ont fait l'objet de sanctions administratives. Le dernier est en cours d'instruction. Toutefois, nous ignorons le montant des amendes car les sanctions en matière d'urbanisme dépendent de la cellule « Inspection et sanction administrative » (ISA) et du fonctionnaire sanctionnateur régional et pas du service d'urbanisme communal.

La commune n'est pas compétente pour faire pression sur les plateformes. Cela relève de l'autorité régionale. Par conséquent, nous ne savons pas si la Région effectue de telles démarches. Pour notre part, nous transmettons au SPF Economie les attestations négatives que nous délivrons lors des demandes d'autorisation, ainsi que la liste des logements qui font l'objet d'un PV d'infraction. Ce n'est d'ailleurs pas facile de dresser un PV d'infraction au règlement d'urbanisme parce qu'il faut prouver que le logement a été transformé en logement touristique. Or, pour ce faire, un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire. Ce n'est donc qu'à l'occasion d'un contrôle qu'on peut s'en rendre compte.

M. Willem Stevens, échevin des Finances – LB : La Ville de Bruxelles ne taxe pas les Airbnb. Le repérage de ce type de logements est une initiative du service de l'Urbanisme.

Selon une étude réalisée par la VUB en 2019, les hébergeurs « professionnels », c'est-à-dire ceux qui louent plusieurs appartements voire un immeuble entier à des fins touristiques, se rencontrent surtout dans le centre historique de la ville. Les offres proposées dans des communes comme Etterbeek, Ixelles ou Saint-Gilles, concernent plutôt des locations d'une partie de l'habitation pour de courtes durées.

Certains agents de notre service des taxes effectuent des contrôles réguliers sur la base des règlements communaux en vigueur. Le règlement sur les immeubles inoccupés ou

les appartements meublés pourraient s'appliquer pour imposer les locations de type airbnb. Cependant, les deux dispositifs contiennent leurs propres incertitudes juridiques et ne nous dispensent pas d'une analyse individuelle des dossiers. De plus, nos moyens humains sont limités pour procéder à des contrôles et recensements exhaustifs.

Il conviendrait que la Région communique aux communes la liste des dossiers ayant fait l'objet d'une amende afin que les services des taxes puissent les analyser et les croiser avec leurs propres données.

M. Jean Spinette, bourgmestre : De plus, lorsque sur plaintes des voisins pour tapage nocturne nous identifions un des ces logements, nous les fiscalisons à chaque fois.